

Mme la Directrice Académique

Alors que cet été le ministre Blanquer a pu convoler en justes noces, en parallèle, le divorce s'est amorcé avec les syndicats enseignants qui ont claqué la porte du Conseil Supérieur de l'Éducation du 12 juillet. Le SE-Unsa - à la suite de cet acte fort et rare ! - a vivement dénoncé le manque de dialogue, la politisation des programmes ainsi que le grand bond dans le passé, en particulier sur l'Éducation Morale et Civique (EMC). A l'heure où il est plus qu'urgent, face à la montée des extrêmes, de travailler le *vivre ensemble*, voilà qu'on nous impose un programme où les valeurs de la République ont vocation à être inculquées pour être ensuite récitées et appliquées. L'élève doit savoir et respecter...Jamais comprendre comment ces valeurs sont construites. Le respect d'autrui, ce mantra ministériel, se réduit à des règles d'hygiène, un contrôle du langage, du comportement, de la tenue vestimentaire. ...

Ce nouveau programme d'EMC a été publié au BO du 26 juillet avec les nouveaux programmes de l'école et du collège en français et mathématiques pour une mise en application... ..à cette rentrée 2018 !

Sans qu'aucun bilan n'ait pu être effectué des programmes de 2016,

Sans qu'aucune demande d'ajustements n'ait été portée par le comité de suivi des programmes ou les organisations représentatives des personnels concernés.

Le ministre a décidé qu'ils devaient être revus !

Là où les programmes de 2016 tentaient de prendre en compte toutes les connaissances et les compétences essentielles de compréhension et d'expression à l'oral et à l'écrit, le message qui est maintenant délivré, c'est celui du retour à « *l'autorité des savoirs* » et aux pratiques les plus traditionnelles, ...celles qui ont pourtant fait la preuve de leur échec avec beaucoup d'élèves. La pédagogie de la répétition et les entraînements mécaniques sur des tâches de bas niveau ne permettront pas à tous les élèves d'accéder aux compétences complexes pourtant indispensables pour s'insérer dans une société de plus en plus exigeante.

Le ministre est-il convaincu de ce qu'il défend ? Ou n'est-il qu'un homme politique habile qui surfe sur la nostalgie d'une école fantasmée et sur le conservatisme ambiant ? Peu importe. En revanche, qu'il se coupe (volontairement) de ceux qui font marcher l'École et le collège au quotidien, en tentant de leur imposer les méthodes de son choix est inacceptable ! Pour le SE-Unsa, le ministère impose une vision de l'apprentissage fondé sur la répétition, tout en méprisant le travail des personnels avec une publication en plein été !

Ce mépris s'ajoute ainsi à la négation du professionnalisme des enseignants par la multiplication des directives du trimestre dernier :

- recommandations pédagogiques,
- contenus imposés des animations pédagogiques,
- imposition de manuels de lecture,
- APC consacrées à des activités de lecture...

Sur l'exemple des APC, le SE-Unsa rappelle que l'organisation des APC continue de relever d'une proposition du conseil des maîtres : en l'absence de modification du cadre réglementaire, les enseignants peuvent continuer à organiser les APC avec des contenus et des modalités définies localement.

Dans la même veine que penser de l'invitation à « l'information » sur le climat scolaire arrivée dans les boîtes mail une semaine avant cette rencontre. De nombreux collègues ne pourront s'organiser pour être présents notamment pour garder leurs enfants. Un calendrier prévisionnel de l'utilisation des temps de pré-rentrée (journée de pré-rentrée et journée de solidarité) devrait être communiqué au plus vite. La bienveillance auprès des enseignants passe obligatoirement par un respect de l'articulation de leur vie professionnelle et de leur vie personnelle.

Quelles autres propositions seront faites pour les collègues qui ne pourront s'y rendre ?

Au début du mois d'août, par communiqué de presse, le Premier ministre a fait connaître ses arbitrages suite au rapport d'experts Cap 2022 pour l'Éducation. S'il écarte la création d'un nouveau corps qui aurait réuni tous les enseignants nouvellement recrutés, il confirme des orientations déjà prises en ajoutant, notamment, l'augmentation du pouvoir d'achat par des heures supplémentaires, le développement de postes à profil et la création d'une nouvelle instance d'évaluation du système éducatif par voie législative au premier trimestre 2019. Ces nouvelles directions, en partie déjà vécues dans le passé, ne permettent pas, en l'état, de parler de réels progrès pour le système éducatif, aussi bien en termes de réussite des élèves que d'attractivité du métier d'enseignant. Elles semblent avant tout guidées par la volonté de donner une coloration libérale sans faire la démonstration de leur potentielle plus-value. Si le très attendu axe « gestion des ressources humaines » est confirmé avec une « humanisation et une personnalisation des parcours » pour les personnels, il reste au gouvernement à persuader les personnels qu'il reconnaît leur engagement, leurs besoins et leurs attentes pour construire ce « nouveau contrat social » évoqué par le ministre lors de son arrivée rue de Grenelle. Les rapports d'experts extérieurs sont certes utiles mais il ne faudrait pas écarter ceux des experts de l'intérieur que sont les personnels. Loin d'être associés à l'élaboration des évolutions de leur travail, ils mesurent le mépris dont ils font l'objet en les découvrant dans la presse quotidienne.

Quinze mois après l'alternance politique, le SE-Unsa réitère sa volonté de concevoir une politique durable pour l'Éducation qui sache toujours avancer sans dénier les efforts et les travaux existants des personnels pour la réussite de leurs élèves. Cela passe notamment par un dialogue social de qualité qui n'a toujours pas trouvé ses espaces et son rythme. Le Ministre Blanquer a déclaré très récemment : *"il y a une corrélation entre le bonheur au travail des enseignants et la qualité des apprentissages"*. Nous partageons cet avis mais nous cherchons encore en quoi le mépris ou les injonctions dont fait preuve le Ministre envers les enseignants participe à ce bonheur... Lui qui veut « changer la vie des professeurs » y parvient mais certainement pas dans le sens espéré d'une amélioration.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le SE-Unsa regrette que 52 collègues restent sans affectation une semaine après la rentrée scolaire. Pour la plupart, ce sont des collègues en début de carrière que l'on met dans les plus mauvaises conditions de rentrée. Commencer ainsi sa première année, sur du stress, leur donne le sentiment d'être une variable d'ajustement pour parachever la rentrée dans les écoles. Beaucoup de jeunes enseignants sont dans l'attente de cette commission pour savoir où ils vont être affectés. La conséquence est qu'ils devront mener de front une rentrée sur un poste qu'ils viendront de connaître, et chercher un logement. D'autres vont se retrouver dans l'incapacité d'organiser leur vie familiale... Cette situation n'est pas sans impact également sur les équipes et les élèves.

Cette année encore le nombre de TRS sans affectation à la rentrée est trop important et les dégâts collatéraux sont nombreux. Pour le SE-Unsa21 ce n'est pas satisfaisant. Les modalités d'ajustement doivent être revues et facilitées. Elles doivent permettre d'affecter le maximum de collègue avant les vacances d'été et d'effectuer des ajustements de rentrée dans de bien meilleures conditions et dans une moindre mesure. Après cette CAPD, il restera encore 39 titulaires de zone sans poste et dans une incertitude très mal vécues par certains.

Pour ce qui est de la Hors classe, les ratios ont été publiés dans la 2ème quinzaine de juillet. Pour les PE, il est de 13.2% pour 2018 (et 15.1% pour 2019). Le contingent national est de 13054 (pour rappel, 12739 en 2017). En ce qui concerne notre académie le nombre de promotion baisse légèrement passant respectivement de 326 à 320 et de 211 à 208 promotions pour notre département. Nous souhaitons connaître le nombre d'enseignants du 7^{ème} au 11^{ème} échelon le au 31/08/2018 en Bourgogne et en Côte d'Or afin de vérifier si le ratio à la hors classe a bien été maintenu pour notre région.

Par ailleurs, nous rappelons que le SE-Unsa est contre une appréciation figée. Il apparaît que les plus récents dans la plage d'appel se retrouvent très largement avec un avis « satisfaisant » très démobilisateur et pénalisant pour les prochaines campagnes. **Pour notre syndicat, il faut revoir ce système en particulier pour cette période transitoire. Nous demandons une remise à plat de l'articulation avis primaire / appréciation de la valeur professionnelle.**

De plus, de nombreux collègues vous ont adressé un courrier de contestation auquel vous avez répondu. Les réactions sont sans appel : personnels désabusés, manque de bienveillance, vécu comme une violence, perte d'espoir d'avancement... Bref, ça n'a pas calmé la colère des collègues.

Nous sommes également contre l'ancienneté de grade comme critère de départage

En cas d'égalité de barème, le premier critère de départage préconisé par le ministère est l'ancienneté dans le grade classe normale. Cela pénalise notamment les anciens instituteurs intégrés dans le corps des PE comme tous les enseignants passés d'un corps à un autre. Ces collègues-là ont en effet une ancienneté de grade inférieure à un collègue ayant effectué sa carrière dans le même corps PE depuis le début.

Le SE-Unsa porte un critère de départage basé sur l'ancienneté de service dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation (et non de grade).